

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

Début : 19h30

Fin : 22h10

Secrétaire de séance : Jean-Noël FOULARD

Membres du conseil municipal	PRESENT	ABSENT/ EXCUSE	POUVOIR
Patrick LABAYLE, Maire	X		
Jean-Noël FOULARD, Adjoint	X		
Florence BERRY, Adjoint	X		
Philippe DUBROCA, Adjoint	X		
Nicole CHANFREAU, Adjoint	X		
Christine RONCALLI, Conseiller	X		
Antoine ROQUE, Conseiller	X		
Marilys BIRAC, Conseiller		X	Nathalie CARRASSET
Valérie BOISSELIER, Conseiller	X		
Nathalie CARRASSET, Conseiller	X		
Bernard TANNOUS, Conseiller	X		
Stéphane SPELEERS, Conseiller	X		
Stéphanie JADOT, Conseiller	X		
Damien ROCHET, Conseiller	X		
Romain LAMY, Conseiller	X		

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

I. Délibérations

1. Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès des syndicats
2. Désignation des correspondants auprès de divers organismes
3. Désignation des membres du CCAS
4. Constitution des commissions communales
5. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
6. Vote des taux d'imposition des taxes locales
7. Emploi service technique
8. Suspension du paiement de loyers pour le bar « Le Pierre Monsois »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

9. Autorisation générale des poursuites au Comptable public

II. Questions diverses / Informations

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention

I. DELIBERATIONS

1. Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès des syndicats

Monsieur le Maire nomme les délégués désignés ci-dessous pour :

- SISS : Stéphanie JADOT – Christine RONCALLI
- SIAEPA : Patrick LABAYLE – Valérie BOISSELIER
- SDEEG : Damien ROCHET

VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention

2. Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès des organismes

Monsieur le Maire nomme les correspondants désignés ci-dessous pour :

- CNAS : Florence BERRY
- Défense : Philippe DUBROCA
- Tempête : Romain LAMY
- Sécurité routière : Jean-Noël FOULARD

VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention

3. Désignation des membres du CCAS

Monsieur le Maire nomme 16 délégués dont 8 membres élus et 8 membres hors Conseil Municipal :

Membres élus :

Florence BERRY
Valérie BOISSELIER
Nathalie CARRASSET
Nicole CHANFREAU
Patrick LABAYLE
Philippe DUBROCA
Antoine ROQUE
Bernard TANNOUS

Membres hors CM :

Marie-Andrée LABROUCHE
Céline LAKHDAR
Evelyne LEGRAND
Maryse VALADOLID
Françoise MICAELO
Aurélie SAHORES
Christiane DARNAUZAN
Jean SOURGET

VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention

4. Constitution des commissions communales

Les conseillers municipaux sont attribués aux commissions communales suivantes :

AFFAIRES SCOLAIRES - ENFANCE - JEUNESSE

Relation enseignants / Parents d'élèves / Personnel scolaire - Organisation des services (cantine-garderie)

Rapporteur : Nicole CHANFREAU

Membres

Valérie BOISSELIER Stéphanie JADOT
Nathalie CARRASSET Bernard TANNOUS

AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT - URBANISME

Suivi et révision des dossiers Natura 2000 - PLUI - Relation avec la SAFER...

Rapporteur : Philippe DUBROCA

Membres

Marilys BIRAC Damien ROCHET Stéphanie JADOT
Antoine ROQUE Romain LAMY

C.C.A.S - ACTION SOCIALE

Suivi des demandes / Relation avec les divers partenaires / Animation de la commission communale d'action sociale

Rapporteur : Florence BERRY

Membres

Nathalie CARRASSET Philippe DUBROCA
Antoine ROQUE Bernard TANNOUS

COMMUNICATION

Site Internet - Facebook

Rapporteur : Jean-Noël FOULARD

Membres

Stéphanie JADOT Stéphane SPELEERS
Antoine ROQUE Damien ROCHET

VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Jean-Noël FOULARD

Membres

Nathalie CARRASSET Philippe DUBROCA
Antoine ROQUE Christine RONCALLI

FINANCES

Compte Administratif - Budget

Rapporteur : Jean-Noël FOULARD

Membres

Florence BERRY Philippe DUBROCA Antoine ROQUE
Nicole CHANFREAU Stéphane SPELEERS

INFRASTRUCTURES - BÂTIMENTS

Travaux de voirie - Entretien des bâtiments publics - Cimetière - Accessibilité

Rapporteur : Jean-Noël FOULARD

Membres

Valérie BOISSELIER Bernard TANNOUS
Romain LAMY Nathalie CARRASSET

SECURITE

Plan communal de Sauvegarde - Sécurité Routière - Tempête - Défense

Rapporteur : Jean-Noël FOULARD

Membres

Romain LAMY Bernard TANNOUS
Philippe DUBROCA Nathalie CARRASSET

VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention

5. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire donne lecture des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ART 1 : le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 6 ans ;
3. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
4. D'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
5. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
6. D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
7. D'intenter au nom de la commune des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;
8. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ;
9. D'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du code de l'urbanisme ;
10. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

ART 2 : Conformément à l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du Maire.

ART 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour information, un arrêté a été rédigé donnant pouvoir du Maire aux adjoints.

VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention

6. Vote des taux d'imposition des taxes locales

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des bases d'imposition prévisionnelles fournies par l'Administration et du montant du produit fiscal attendu pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de conserver les taux 2019 des deux taxes pour l'exercice 2020 :

FONCIER BÂTI..... 17.95 %
FONCIER NON BÂTI 71.05 %

Pour un produit fiscal attendu de **175 089 €**.

VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention

7. Emploi service technique

Le contrat de travail (CAE) de Pascal LABAYLE est arrivé à terme le 24 avril dernier.

Considérant les besoins du service technique, Monsieur le Maire propose de recruter un agent d'entretien pour les espaces verts, à temps complet, pour une durée de 4 mois.

Une annonce sera diffusée sur le site de la commune.

VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention

8. Suspension de loyer pour le bar « Le Pierre Monsois »

Considérant l'ordre de confinement lié à la pandémie du Coronavirus et la fermeture du bar « Le Pierre Monsois » en date du 14 mars 2020,

Considérant la chute de son activité,

Monsieur le Maire propose d'accorder à M. Guillaume CHARLES, une suspension du paiement de 3 mois de loyers à compter du mois de juin 2020.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

• **DECIDE** d'accorder une suspension du paiement de 3 mois de loyers à M. Guillaume CHARLES à compter de juin 2020 (soit juin, juillet, août).

VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention

9. Autorisation générale des poursuites au Comptable public

Après délibérations,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Mme TREBOUTTE Corinne, Receveur Municipal de la trésorerie de Langon, à effectuer toutes les poursuites amiables et contentieuses pour les titres non recouvrés, concernant le budget principal et tous les budgets annexes, jusqu'au prochain renouvellement du Conseil.

Cette autorisation concerne les actes suivants : - lettre de rappel - commandement à payer - phase comminatoire préalable à une opposition à tiers détenteurs (OTD) - opposition à tiers détenteurs employeurs et bancaires - saisie vente - saisie rémunérations - saisie attribution bancaire.

VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

- Prime exceptionnelle : Une réflexion est en cours concernant la prise de congés annuels des agents au titre de la période d'urgence sanitaire et le versement d'une prime exceptionnelle aux agents ayant assuré la continuité du service public.

Ce point sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

- DIF des élus locaux : Présentation par Antoine ROQUE.
Les élus locaux bénéficient du Droit Individuel à la Formation (DIF). Ils peuvent acquérir un droit à la formation de 20 heures de formation par an, cumulable sur toute la durée de leur mandat. Le fonds, géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, prend en charge le coût de la formation.
Des documents d'information seront adressés par mail aux élus.

- Départ de M. TRESSE : M. le Maire informe du départ de M. Didier TRESSE, locataire du logement communal sis 21, Bourg Sud, à compter du 25 juin 2020. Un état des lieux sera réalisé en présence d'un élu.

A ce jour, deux candidatures à la reprise du logement ont été adressées à la Mairie.

- Distribution des masques et sacs poubelles : La distribution des masques et sacs poubelles aura lieu le mardi 16 juin sur la place communale.

L'information sera diffusée par le biais de panneaux et sur le site de la commune.

Le prochain Conseil Municipal se réunira le jeudi 02 juillet 2020 à 19h30.

Séance levée à 22h10.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux